



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	31	13	5

SEANCE du vendredi 22 décembre 2017

**OBJET : 03-1 - MUTUALISATION
VILLE D'ANTIBES / CASA -
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES
SERVICES « VIE SOCIALE ET
CULTURELLE » - CONVENTION
POUR UN EMPLOI PARTAGE AVEC
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
SOPHIA-ANTIPOLIS - AUTORISATION
DE SIGNATURE ✓**

Le vendredi 22 décembre 2017 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 15/12/17, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Anne CHEVALIER, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Audouin RAMBAUD à M. Jean LEONETTI
Mme Marina LONVIS à Mme Angèle MURATORI
M. Patrice COLOMB à M. Yves DAHAN
M. André-Luc SEITHER à M. Jacques GENTE
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET
Mme Jacqueline BOUFFIER à Mme Jacqueline DOR
M. Henri CHIALVA à Mme Martine SAVALLI
M. Bernard MONIER à Mme Françoise THOMEL
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO
M. Matthieu GILLI à M. Eric PAUGET
Mme Alexia MISSANA à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
Mme Agnès GAILLOT à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
M. Lionel TIVOLI à Mme Anne CHEVALIER

Absents : M. Michel GASTALDI, Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, M. Tanguy CORNEC, M. Louis LO FARO

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

3433/17

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 29 DEC. 2017

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le -8 JAN. 2018

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

03-1 - MUTUALISATION VILLE D'ANTIBES / CASA - DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES « VIE SOCIALE ET CULTURELLE » - CONVENTION POUR UN EMPLOI PARTAGE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA-ANTIPOLIS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et la ville d'Antibes Juan-les-Pins sont engagées dans un processus de mutualisation, dont les principes et les étapes ont été formalisées par le schéma de mutualisation, avec un objectif à long terme d'amélioration du service rendu aux habitants et d'efficacité de l'action publique grâce au partage des moyens et des compétences.

Dans le cadre de cette démarche, l'emploi de Directeur Général Adjoint des Services « Vie Sociale et Culturelle » a été mutualisé, par convention en date du 16 janvier 2015, pour une durée de trois ans.

Cette convention arrivant à son terme le 16 janvier 2018, la CASA et la ville d'Antibes Juan-les-Pins souhaitent poursuivre cette collaboration.

Le renouvellement de la mutualisation du Directeur Général Adjoint des Services « Vie Sociale et Culturelle » permet de répondre à l'évolution actuelle du contexte territorial et concourt à adapter le service public aux besoins des citoyens en optimisant la cohérence et la complémentarité des politiques menées par la ville d'Antibes Juan-les-Pins et la CASA.

Ainsi, le DGAS « Vie Sociale et Culturelle » mutualisé est particulièrement chargé des fonctions suivantes :

- assurer l'information réciproque des Directions de la ville d'Antibes Juan-les-Pins et de la CASA sur les publics, les politiques menées, leur mise en œuvre et leur évaluation ;
- veiller à la cohérence des actions menées et des projets en gestation à l'échelle communale et communautaire ;
- rechercher à mutualiser des projets et les moyens nécessaires à leur mise en œuvre ;

harmoniser les pratiques internes de gestion RH et financière ;

- favoriser un climat de coopération entre les Directions de la Ville d'Antibes Juan-les-Pins et de la CASA dans un souci de cohérence, d'efficience et d'amélioration du service public rendu.

Pour ce faire, le DGAS « Vie Sociale et Culturelle » mutualisé saisit l'opportunité de l'évolution organisationnelle pour redéployer les politiques des deux collectivités selon les orientations stratégiques de la Direction Générale, dans une logique répondant au mieux aux attentes des administrés, aux préoccupations sociales actuelles du personnel et aux impératifs de recherche d'efficience et d'adaptation inhérents au contexte territorial.

Les modalités pratiques de la mise à disposition partielle du Directeur Général Adjoint des Services « Vie Sociale et Culturelle », notamment la situation du fonctionnaire concerné et les conditions financières, sont fixées par convention pour une durée de trois ans renouvelable.

Le projet de mutualisation par mise à disposition partielle du Directeur Général Adjoint des Services « Vie Sociale et Culturelle » de la ville d'Antibes Juan-les-Pins auprès de la CASA a été présenté au Comité Technique de la ville d'Antibes en date du 19 décembre 2017.

OUI CET EXPOSE
LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mutualisation pour l'emploi partagé de Directeur Général Adjoint des Services « Vie Sociale et Culturelle » de la ville d'Antibes-Juan les Pins avec la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, dont le projet est joint en annexe ;

03-1 - MUTUALISATION VILLE D'ANTIBES / CASA - DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES « VIE SOCIALE ET CULTURELLE » - CONVENTION POUR UN EMPLOI PARTAGE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA-ANTIPOLIS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.03-1 - MUTUALISATION VILLE D'ANTIBES / CASA - DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES " VIE SOCIALE ET CULTURELLE " - CONVENTION POUR UN EMPLOI PARTAGE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA-ANTIPOLIS - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de l'acte : 08/01/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 08/01/2018

Numéro de l'acte : DCM3433-17 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20171222-DCM3433-17-DE

Date de décision : 22/12/2017

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes